



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NOUVELLE AQUITAINE
AVIS DE VACANCE DE POSTE / 2019-180786



Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste : Conseiller.ère arts plastiques au pôle création et industries culturelles – Site de Limoges – H/F

Catégorie statutaire / Corps : **A / ICCEAAC**
Ouvert aux contractuels
Groupe RIFSEEP : **2**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Culture et patrimoine**

Emploi(s) Type : **CUL14A**

Localisation administrative et géographique / Affectation :

Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine
Site de Limoges
6 rue Haute de la Comédie
87000 Limoges

Missions et activités principales :

Au sein du pôle création et industries culturelles de la Drac Nouvelle-Aquitaine, le conseiller pour les arts plastiques participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique culturelle régionale dans le domaine des arts plastiques.

Son périmètre géographique d'intervention comprend l'Ex Limousin (*hors FRAC artothèque*) et les départements de la Charente, des Deux Sèvres et de la Vienne pour l'ensemble des missions suivantes :

Pilotage de politiques publiques en faveur de l'art contemporain :

- Élaboration et mise en œuvre des politiques partenariales en faveur de l'art contemporain ;
- Suivi des institutions labellisées par le Ministère de la Culture ;
- Définition des principaux axes de la commande publique et suivi de sa mise en œuvre ;
- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ; suivi des établissements publics en qualité de référent dans le cadre de la procédure d'accréditation pour l'ensemble des écoles supérieures d'art du territoire défini.

Mise en œuvre des priorités ministérielles :

- Mise en œuvre des politiques transversales, notamment l'éducation artistique et culturelle, le renouvellement des publics et l'action territoriale (rédaction des avis argumentés sur les dossiers transversaux, montage de projets partagés, évaluation) ;
- Valorisation et transmission en faveur d'une compréhension partagée de l'art contemporain ;
- Prise en compte des enjeux liés aux usages du numérique (Dicream, médiation numérique, nouvelles pratiques, diagnostic des ressources).

Accompagnement des artistes :

- Pilotage des dispositifs d'aides à la création (aides individuelles à la création, aides à l'installation d'ateliers et mise en œuvre du dispositif du 1% et de la commande publique) dans son périmètre territorial défini par le directeur ;
- Conseils et informations nécessaires aux créateurs, aux milieux professionnels et accompagnement de projets de création et de diffusion.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques

- Connaissances des politiques publiques culturelles, de la réglementation en vigueur, de l'environnement administratif, des procédures administratives et financières.
- Connaissance du milieu professionnel et des réseaux de l'art contemporain ; compréhension de ses enjeux et attention à ses évolutions.
- Expertise validée et connaissance approfondie dans le champ de l'art contemporain (actualité, réglementation en vigueur, économie des structures et du secteur).
- Maîtrise des nouveaux enjeux et des usages du numérique dans le champ des arts visuels. d'un projet ou d'une structure : aspects artistiques et patrimoniaux, politiques, financiers, recherche de partenaires.
- Animer, coordonner et gérer des relations avec différents types de partenaires, notamment les réseaux professionnels.

- Mobiliser et fédérer des compétences multiples.
- Négociation.
- Intégration dans les politiques transversales.

Savoir-faire

- Préparer, instruire et défendre des dossiers et en assurer le suivi.
- Initiative et veille.
- Planifier, organiser et coordonner l'activité.
- Rendre compte de l'activité, en lien avec ses pairs et collègues.
- Travailler en équipe, avec tous les services et métiers de la DRAC.

Savoir-être (compétences comportementales)

- Grande disponibilité.
- Sens de l'innovation, créativité.
- Rigueur.
- Capacité d'écoute.
- Réactivité.
- Loyauté.

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques : Directeur adjoint délégué, responsable de la création et des industries culturelles.

Liaisons fonctionnelles : Directrice adjointe déléguée, responsable de la démocratisation et de l'action territoriale, chefs de service, conseillers.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions : nombreux déplacements à prévoir ; permis de conduire indispensable.

Qui contacter ?

Eric Lebas, directeur adjoint délégué, responsable de la création et des industries culturelles
eric.lebas@culture.gouv.fr

Candidatures : à transmettre à Monsieur Littardi, directeur régional des affaires culturelles de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, 54 rue Magendie - 33074 BORDEAUX CEDEX

Une copie de la candidature doit être obligatoirement adressée par le candidat au service des ressources humaines – bureau de la filière administrative et des agents non titulaires du ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75 033, PARIS cedex 01.

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : 25 mars 2019